

Introduction

François ROUQUET

Avec ce colloque intitulé « Mémoires de massacres au xx^e siècle », l'équipe Seconde Guerre mondiale du laboratoire HisTeMé (ex-CRHQ) associée au Mémorial de Caen souhaitait poser (ou reposer) la question des différentes postures et situations mémorielles dans les sociétés après qu'elles ont été le théâtre dans un passé proche ou lointain de phénomènes de violences extrêmes. Comment s'identifient et s'analysent les enjeux en matière de mémoire et quels en sont les usages sociaux et politiques? Les textes qui vont suivre ont pour intention d'approcher ces questions dans différentes sociétés, à différents endroits de la planète, notamment chez les anciens belligérants, en demandant à des chercheurs d'horizons divers et de disciplines variées leur contribution afin de repérer les différentes phases du processus d'évolution de ces mémoires : déni, négation, silence, oubli, aveu, pardon, mais aussi concurrence mémorielle... ; déclinaison rendue encore plus complexe si l'on prend en compte les points de vue des différents protagonistes qu'il s'agisse des perpétrateurs, des victimes ou des témoins.

Dans le texte inaugural qui lui avait été demandé, « plongeant dans le mental des génocidaires », Abram de Swaan¹ a tenté dans un premier temps de mettre en perspective, la question du « pourquoi » des massacres d'un point de vue ontologique; c'est-à-dire d'éclaircir les causes, les motivations et la « nature » même des bourreaux ainsi que la conscience qu'ils avaient d'être des bourreaux. Il rappelle, tout en le questionnant, le caractère désormais banal de cette dualité dans les processus de crimes de masse entre « personnes ordinaires » et « situations extraordinaires ». Et en même temps, comme on le verra dans son texte, il nous dit à quel point la partie

1. Auteur de l'ouvrage *Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main*, Le Seuil, 2016. Ainsi à titre d'exemple, Othmar Trenker qui fut *Hauptsturmführer* (lieutenant-colonel SS) dans l'armée du Reich répondait-il ainsi à Alexandre Szombati l'interrogeant en 1988 (période de polémique révisionniste sur l'existence des chambres à gaz) : « Vous avez été un des grands chefs de la Gestapo de 1939 à 1945. Avez-vous jamais été inquieté de ce fait? — *Jamais, je n'ai fait que mon devoir.* — N'aviez-vous jamais pitié de l'une ou l'autre de vos victimes? — *Pitié? Qu'est-ce que c'est?* — Quel souvenir gardez-vous de ces sept années de votre vie? *Das waren Zeiten!* » (Quelle époque merveilleuse!). « La mémoire sans défaillance des bourreaux », *Le Monde diplomatique*, mars 1988.

des témoignages qu'il a pu consulter ignorait au fond le plus souvent la dimension qu'on pourrait qualifier de « pathologique » ou « extraordinaire » des bourreaux. Rappelant la colère inhérente aux victimes et réévaluant la volonté de vengeance, Abram de Swaan montre la circularité d'une culpabilité liée à cette envie de vengeance des rescapés, une culpabilité n'accaparant donc pas les seuls bourreaux. À l'aune de ce qu'a raconté Abel Hertzberg à propos des bourreaux dans, son journal de Bergen Belsen², le poids de cette conscience aux effets imprévisibles pèse ici à l'inverse de son effet le plus attendu : la retenue. Hertzberg évoque en effet *la conscience* des bourreaux non comme un frein aux exactions mais au contraire comme un catalyseur : *la conscience qui doit être réprimée* comme facteur expliquant *l'activité meurtrière*. L'activité meurtrière en effet, nous dit-il, *découle de la rage éprouvée contre la voix de la conscience qu'il est impossible de réduire totalement au silence*. Ceci semble important ici car cela ouvre d'autres perspectives qui inversent elles aussi le rôle ou le poids de la conscience dans le système des massacres de masse. Le haut degré de violence (« *la rage* »), de ces phénomènes devient alors un indicateur d'une conscience impossible à faire taire. On peut supposer que dans les suites de ces massacres et de leurs mémoires, objet de ce colloque, il s'agit bien d'étudier, entre autres, la proportionnalité entre ces manifestations de sur-violence et cette conscience devenue mémoire.

Et comme on le sait, les champs d'études au xx^e siècle ne manquent pas. Du massacre des Herero perpétré en 1904, en Namibie par l'armée coloniale allemande, jusqu'à ceux des années 1990, qu'il s'agisse des Tutsis du Rwanda par les Hutus ou des Bosniaques musulmans de Srebrenica par l'armée serbe, la liste est longue. Massacres d'État de la 1^{re} GM, ou dans les Balkans depuis 1913, extermination des Arméniens en 1915 ou des Grecs anatoliens au début des années 1920 par les troupes ottomanes ; terreurs, famines programmées et grandes purges de la Russie soviétique des années 1930, massacres japonais en Chine et notamment à Nankin en 1937, extermination des Juifs et des Tziganes par l'Allemagne nazie et guerre d'anéantissement à l'Est durant la Seconde Guerre mondiale. Sans oublier les nettoyages ethniques qui eurent lieu dans les reconstitutions frontalières après la Seconde Guerre mondiale, les crimes des guerres civiles suivant le retour à la paix, les massacres de la décolonisation et de la guerre froide, l'élimination de masse en Chine lors de la révolution culturelle, l'épuration au Cambodge devenu Kampuchea démocratique..., on sait que depuis 2008, le recensement de ces phénomènes mortifères a été en grande partie consigné, à l'initiative de Jacques Sémelin, membre du comité scientifique de ce colloque, dans une *Encyclopédie en ligne des violences de masse*³.

2. *Amor fati*, 1946.

3. [<http://www.massviolence.org/>].

Face à cette multitude de champs d'études, nous avons reçu un grand nombre de propositions dont est issu le florilège présenté ici, en privilégiant les travaux neufs, émanant souvent de jeunes chercheurs-ses, d'aires géographiques très diverses, moins connues, sélection par ailleurs contrainte par le format du colloque et de cette publication. On verra que parmi ces contributions figurent celles étudiant la perception des massacres par les sociétés, à travers leurs instances officielles et celles s'intéressant plus précisément à leur dimension sociale au point de vue « d'en bas » et aux manifestations populaires qui y sont liées.

Les textes présentés ici invitent également à apprécier la nature et l'ampleur des crimes étudiés et à s'interroger sur la proportionnalité (ou non) de leur mise en mémoire. Plusieurs questions génériques s'inscrivent *de facto* en toile de fond ou traversent ces travaux :

Primo celle de l'identification ou de l'efficience en mémoire de la dimension « massive » du crime. Dans l'espace mémoriel, donc collectif comme invitait à le penser Maurice Halbwachs, avant Paul Ricoeur et Pierre Nora, quand commence le massacre et quand cette conscience collective apparaît-elle ? Si la question des chiffres constitue un enjeu évident entre victimes et perpétrateurs, est-il possible de définir des effets de seuil ou des critères symboliques caractérisant le phénomène ? À partir de quand peut-on parler de crimes de masse dans le champ mémoriel ? La nature des faits eux-mêmes, et ce qu'il est convenu d'appeler les surviolences, influence-t-elle la qualification mémorielle des faits ? Ces questions et leurs corollaires composent une interrogation apparemment simple : quelle nature des faits pour quelle mise en mémoire ? Car si les crimes de masse sont avérés, d'autres peuvent aussi s'amplifier si ce n'est s'inventer et trouver dans l'imaginaire des vérités sans fondement. Ainsi en va-t-il de certaines dénominations tendant à exagérer les faits pour mieux servir des intérêts du moment. C'est par exemple le cas de la formule « *épuration sauvage* » qui apparaît en France dans les années 1980 pour évoquer, à rebours de tous les comptages scientifiques, les morts dus aux exactions lors de la Libération en 1944. Au-delà de la rigueur des chiffres, certains massacres qui n'ont pourtant rien de comparable en proportion avec ce qu'il est convenu d'appeler « crimes de masse », peuvent cependant être revendiqués comme tels dans les constructions mémorielles partisans ou sous l'emprise d'influences « héroïco-victimaires ». Et bien évidemment, à l'inverse, on peut s'interroger sur les conditions spécifiques, singulières ayant empêché ou empêchant encore l'émergence publique de massacres accomplis, mais inconnus ou mal connus.

Secundo, les mots, car les morts en nombre génèrent des discours et des transmissions différents définis par les mots au centre des enjeux mémoriels : crimes de masse ou massacres collectifs ou génocides. Des mots qui s'inventent et qui peuvent par exemple traduire une revendication d'unicité spécifique dans l'évolution de la mémoire juive (holocauste,

Shoah), ailleurs, d'autres mots sont employés : ethnocides, nettoyages ou épurations ethniques, bombardements « stratégiques » éludant le massacre de civils... Dire les massacres peut avec le temps prendre diverses formes : dictons, anecdotes, plaisanteries cyniques, autant de formes pudiques du souvenir qu'elles viennent des victimes ou des perpétrateurs. Les mots ici portent les mémoires dont ils sont les signifiants mortifères. Ils agencent celles-ci selon les nécessités sociopolitiques du présent et sont souvent les signes constitutifs de leur instrumentalisation.

Tertio, les lieux. Tout d'abord, phase primaire, les ruines lorsqu'elles existent, leur patrimonialisation ou non, le statut et la fonction qui leur sont assignés et les pratiques sociales qui y sont liées⁴. Et puis, phase secondaire, les musées, les mémoriaux et autres monuments commémoratifs qui constituent naturellement des indicateurs précieux tout comme le débat social entourant leur genèse. Il en va de même pour leur usage public et les différentes justifications officielles ou officieuses prônant leur nécessaire fréquentation (cf. par exemple le débat autour la visite du camp d'Auschwitz⁵), et donc leur réception et le sens que l'on peut donner à leur niveau de fréquentation⁶. Indicateurs de mémoire, ces lieux évoluent et, le temps passant, on constate fréquemment un glissement de leur identité, le plus souvent de la guerre vers la paix. Ces lieux (ces totems?) sont la trace de l'évolution de la demande sociale ou signe d'un changement de l'usage politique du passé. Leur mutation de musée de la guerre en musée de la paix est souvent signe, le temps de la colère et de la récrimination passant, d'un premier pas vers la réconciliation avec l'ancien agresseur. Mais les pistes peuvent également être brouillées. L'exemple fourni par les musées japonais (environ 3,1 millions morts japonais pour environ 20 millions de victimes de la guerre d'agression) permet de saisir la pluralité des postures (locale/régionale), certains musées devenant source de confusion entre victimes civiles et victimes de l'armée impériale.

Ces lieux ne sont pas les seuls repérables dans le canevas mémoriel des musées. Tout aussi intéressants sont les non-lieux comme ceux jalonnant

4. Cf. MICHONNEAU Stéphane, « De la ruine-mémorial à la ruine-trace. La place des désastres guerriers dans la conscience historique européenne », *Le Débat*, 2018/1 (n° 198), p. 162-170.

5. « La visite sur le site d'Auschwitz-Birkenau pose, on le voit, d'importants problèmes, extrêmement divers » écrivait Anne Grynberg, in « La pédagogie des lieux », *Les Cahiers de la Shoah*, vol. 8, n° 1, 2005, p. 15-56. Cf. également WIEWIORKA Annette, « Traces d'assassinat devenues musées : Auschwitz-Birkenau, Phnom-Penh », *Revue d'histoire de la Shoah/Le Monde juif*, n° 181, juillet-décembre 2004, p. 305-316.

6. 2,1 millions de visiteurs en 2017 et 2,3 millions en 2019 dans le cas d'Auschwitz-Birkenau. Cf. le regard porté sur ce tourisme de masse dans des films comme *Austerlitz* du cinéaste ukrainien Sergei Loznitsa (2016) ou bien celui de Robert Thalheim, *Et puis les touristes* (2008). À titre d'exemple, cet extrait de la critique de *Slate* (après la sortie du film au Festival du cinéma du Réel, mars 2017) : « En plans fixes noir et blanc, Loznitsa filme les hordes de vacanciers en shorts et T-shirts fantaisie qui débarquent, souvent en rigolant, dans un camp de concentration. Il fait beau et très chaud. On est en famille, en groupe de voyage organisé, entre copains. On fait des selfies devant le portail avec l'inscription *Arbeit macht frei* à l'entrée de ce qui fut le plus grand camp nazi, Oranienburg-Sachsenhausen. »

le calvaire arménien du génocide de 1915 ou du Cameroun des massacres coloniaux, autant de sites d'exécution condamnés au déni. On conviendra que la production artistique (hélas impossible à aborder ici), ne saurait être négligée non plus tant les crimes de masses ont été source d'inspiration et de fascination des arts graphiques, ou littéraires, de la poésie, du cinéma, du théâtre... La réception publique ou critique de ces œuvres transcrit l'état de l'opinion, réveille les consciences, déclenche ou réactive le débat social et constitue aussi une chambre de résonance mémorielle comme dans les cas aussi différents que les films *Shoah* (C. Lanzmann, 1985), ou *La Liste de Schindler* (Steven Spielberg, 1993), pour ne citer que les plus connus.

Quarto, les conflits mémoriels, entre convergences et effets d'entraînement⁷. Les processus mémoriels des massacres, qu'ils soient concurrents donc conflictuels – leur développement indique le plus souvent qu'ils le sont à un moment ou à un autre –, se caractérisent, selon les points de vue ou selon les parties, par l'affirmation ou le silence, la revendication ou le déni. La complexité de ces processus augmente encore lorsque les groupes sociaux ou ethniques, par le jeu des représailles, s'inversent ou permutent, successivement leur position de bourreaux et de victimes. Entre « ère du témoin⁸ » et « ère de la victime⁹ », les cycles mémoriels sont sinueux : les mémoires sont discours, eux-mêmes otages de souvenirs oubliés, enfouis, endormis, réveillés puis émergents, contestés puis reconnus et parfois légitimés en mémoire nationale. Chaque traumatisme collectif est une sorte de rhizome émotionnel traversant une société, et connaît en cela dans sa mise en mémoire, une forme d'autonomie singulière tant il est soumis aux multiples enjeux consubstantiels aux lieux, à leurs peuples et au temps présent.

À ces conflits de parties entre victimes et perpétrateurs, entre États, entre communautés..., on pourrait distinguer également une autre forme de concurrence mémorielle. Celle existant entre « mémoires historiques » au sens où l'entend Marie-Claire Lavabre, c'est-à-dire incluant les instrumentalisation du passé, et mémoires communes dont relève la mémoire privée, familiale telle que Harald Welzer et son équipe l'ont étudiée en Allemagne. Car au sein de la sphère familiale, les récits sont encore différents. On le voit à une échelle moindre en France qu'en Allemagne, dans le processus de transmission générationnel dès lors qu'il s'agit de porter un regard critique sur l'attitude de grands-parents compromis. En Allemagne, l'équipe de Harald Welzer a enquêté sur le souvenir dans la sphère privée, à partir d'un grand nombre d'entretiens familiaux ou individuels, sur le

7. ROTHBERG Michael, *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, CA: Stanford University Press, 2009.

8. WIEWIORKA Annette, *L'Ère du témoin*, Paris, Plon, 1999.

9. ROUSSO Henry, « Vers une mondialisation de la mémoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/2, 94, p. 3-10.

passé national-socialiste des aînés. Le résultat de ce travail publié dans un ouvrage au titre révélateur, *Grand-père n'était pas un nazi*¹⁰, montre l'écart existant entre ce que l'on appelle « la mémoire culturelle » construite par une société et qui s'institutionnalise selon des formes diverses, qu'il s'agisse des commémorations, des discours officiels ou de l'enseignement, et ce qui est transmis à l'individu par ses proches. Cet autre système de transmission relève d'une forme mémorielle différente, d'une mémoire « émotionnelle », c'est-à-dire arrangeante si ce n'est indulgente, et surtout « audible » pour la descendance. Une mémoire familiale affective qui transforme pour arranger le passé, qui insiste sur la souffrance des parents (la guerre, la délation, la peur...), plutôt que sur leur rôle et leurs actions, un discours qui construit ainsi un cadre mémoriel consolidant les liens entre les membres du groupe familial. Cette mémoire privée permet de résister à la pression collective, d'insister sur la souffrance et la nécessité « parce qu'on n'avait pas le choix », d'avoir pris le mauvais parti, d'avoir adhéré *de facto* à ce qui peut sembler incompréhensible aujourd'hui, de relativiser la marge de manœuvre, de poser la question : « qu'aurais-tu fait à ma place ? », de nier parfois des évidences..., bref de substituer aux vérités collectives et aux travaux des historiens, une vérité privée, familiale, fédératrice d'un groupe et supportable pour sa descendance.

Enfin, autre point d'observation, la mémoire régulée par le droit¹¹ et son corollaire judiciaire : les procès, peu présents ici et qui demanderaient un colloque spécifique. Les procès sont des marqueurs importants. Ils ravivent ou régénèrent le débat social en même temps qu'ils établissent une forme de bilan de la situation mémorielle d'une société à un moment donné. Et lorsqu'ils entrent en conjonction avec des luttes montantes, les procès peuvent contribuer à l'émergence d'autres mémoires comme, par exemple, les mémoires dites « genrées », liées aux viols et aux exactions envers les femmes de réconfort en Asie, qui donnèrent lieu après la 4^e conférence des femmes de l'ONU à Pékin en 1995, au Tribunal international des femmes sur l'esclavage sexuel à Tokyo cinq ans plus tard. La judiciarisation des mémoires est généralement suivie de la question des réparations et du processus le plus souvent très long qui y mène ou non. C'est seulement ici que s'achève, quand il s'achève, le cheminement toujours long vers la reconnaissance des faits par ceux qui les ont commis, avant que résilience et réconciliation n'estompent la mémoire des crimes, rarement jusqu'à l'oubli.

10. WELZER Harald, MOLLER Sabine, TSCHUGGNALL Karoline, JENSEN Olaf et KOCH Torsten, *Grand-père n'était pas un nazi : national-socialisme et Shoah dans la mémoire familiale*, trad. fr. Olivier Mannoni, Paris, Gallimard, 2013.

11. Cf. une synthèse récente faisant le point sur le sujet en Europe dans la revue *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2020/3 (N° HS 15), introduite par LEDOUX Sébastien, « Introduction. Normer le passé au présent. Généalogie des lois mémorielles européennes », p. 11-20.

C'est donc à partir de ces quelques réflexions que sont présentés les textes qui suivent, au rythme de trois parties dont la porosité est à l'image du sujet. La première s'attache à la question de la désignation, de l'identification et de l'évaluation des phénomènes de massacre en posant à travers différents exemples, la question de la mesure, de la trace et du nombre. La seconde, illustre la diversité des mots et des lieux comme autant de manières de les raconter sous diverses formes et la troisième regroupe quelques exemples en forme d'études de cas de politiques mémorielles.